

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 181

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 OCTOBRE 2021
Présidence de Monsieur Eric GRELIER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf octobre, les Membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel Consulaire – 8 boulevard du Roi René à Angers, pour leur séance mensuelle.

ETAIENT VOTANTS :

Liste des Votants :

Mmes BENOIT, DAGORN, LEFEVRE, LEROUGE,
MM. BESNIER, M BILLIARD, BORJON-PIRON, CESBRON, CHATEAU, CHOPLAIN, COUGÉ,
DRAPEAU, FAIQ, FILLON, GRELIER, GROUD, LELIEVRE, MARBACH, MALET, MAUREL,
NOURRIT, PATRON, PORTIER, REYNOUARD, VIOUX. **Membres Titulaires**

EXCUSÉS :

Mmes BEALU, BOURSIER, COLLIN, GATE, GIFFARD, GOUJARD, GRELLIER, MACE, PETITEAU,
MM. BAUDINAUD, CHOQUET, COURANT, DRONIOU, HARDY, LEGENDRE, LEMERT, PICOT,
RICOT, ROUSSEAU, VARVAT, **Membres Titulaires**

Délibération

BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir entendu le rapport présenté par le Trésorier et la Directrice Administrative et Financière, la Chambre de commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le budget Primitif 2022 de la CCI à :

Résultat de l'exercice	+ 2 547 K€
Capacité d'autofinancement	+ 4 051 K€
Solde budgétaire global	+ 1 939 K€

Les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, réunis en Assemblée Générale :

- Adoptent le projet de Budget primitif 2022,
- Approuvent la liste des subventions et cotisations ainsi que les montants prévus,
- Approuvent le plan d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celui des subventions d'équipement correspondant,
- Autorisent son Président ou par délégation son/ses représentant(s) à signer tous actes, conventions, engagements réciproques ou non relatifs à l'exécution du budget.

Présents au moment du vote : 25 Membres Titulaires

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président


Eric GRELIER



Délibération

BUDGET PRIMITIF 2022 DU PORT FLUVIAL

Après avoir entendu le rapport présenté par le Trésorier et la Directrice Administrative et Financière, la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le Budget Primitif 2022 pour le Port Fluvial à :

Résultat de l'exercice	+ 12 K€
Capacité d'autofinancement	+ 12 K€
Solde budgétaire global	+ 12 K€

Présents au moment du vote : 25 Membres Titulaires

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président

Eric GRELIER



Délibération

BUDGET PRIMITIF 2022 DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Après avoir entendu le rapport présenté par le Trésorier et la Directrice Administrative et Financière, la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le Budget primitif 2022, pour le Centre de Formation des Apprentis à :

Résultat de l'exercice	+ 3 255 K€
Capacité d'autofinancement	+ 4 219 K€
Solde budgétaire global	+ 2 348 K€

Présents au moment du vote : 25 Membres Titulaires

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président


Eric GREZIER